

CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES

—

SESSION 2025

—

THÈME LATIN

RAPPORT DE JURY

Lors de la session 2025 du concours général des lycées, 25 candidates et candidats, élèves en classe de première, ont effectivement participé à l'épreuve de thème latin. Pour mémoire, ils étaient 33 à la session 2024, 39 à la session 2023 et 43 à la session 2022 : la forte baisse des inscrits, déjà constatée dans le même rapport l'an dernier, se poursuit donc cette session.

Parmi les candidats cette année, 20 étaient issus de 7 académies de l'hexagone (celles de Bordeaux, Créteil, Paris, Poitiers, Reims, Toulouse et Versailles) et 5 étaient issus d'établissements français à l'étranger (situés au Canada, au Maroc et en Roumanie). Cette pluralité se retrouve au sein du palmarès qui a récompensé des candidats en provenance de 5 académies et d'un établissement français à l'étranger. Les lauréats sont pour moitié des filles et pour moitié des garçons. Par ailleurs, 7 candidats sur 25 étaient inscrits dans des lycées publics, dont la lauréate de l'un des deux premiers prix, et 18 dans des lycées privés sous contrat avec l'État. Chaque lycée participant a présenté un ou deux candidats à l'exception d'un établissement qui en a présenté 10, soit la moitié des candidats de l'hexagone inscrits à cette épreuve. Parmi ces 10 candidats, 8 figurent au palmarès.

La baisse continue des candidatures et le relatif resserrement de leur diversité territoriale ne peut manquer d'interroger quant à la place qu'occupe une telle épreuve dans le parcours des élèves latinistes qui, aussi brillants puissent-ils être, sont sans doute peu amenés à pratiquer le thème dans le cadre de leurs études au lycée, les programmes n'y invitant pas explicitement. C'est pourquoi le jury invite les professeurs de toutes les académies à ne pas hésiter à proposer l'épreuve à ceux de leurs élèves de première générale qu'ils jugent dotés des compétences linguistiques les plus assurées : le thème est un exercice complet et l'inscription au concours général des lycées, une belle reconnaissance ainsi qu'une expérience mémorable dans le parcours des élèves.

Au terme de ses corrections et de sa délibération, le jury a attribué les trois prix – avec deux *ex aequo* –, les cinq *accessit* et sept mentions, soit cinq de plus qu'à la session précédente, ce qui vient saluer un grand nombre de prestations jugées très honorables. Constatant cependant une moindre qualité des dernières copies, il a, d'un commun accord entre ses membres, décidé de ne pas décerner la totalité des mentions possibles.

L'extrait du conte de Perrault, « Le Petit Poucet », qu'étaient invités à traduire les candidats, était d'une dimension et d'une difficulté très accessibles, la langue de l'auteur, imprégné de culture classique, s'avérant souvent syntaxiquement proche des constructions latines les plus fréquentes. L'extrait ne présentait par ailleurs ni difficulté particulière de compréhension ni tournure idiosyncrasique trop spécifique qui aurait nécessité un important pas de côté pour en rendre compte en latin. Du reste, les candidats ont dans leur quasi-totalité proposé une traduction intégrale du texte (sans le titre ni le paragraphe introducteur en italique qui n'étaient naturellement pas à traduire).

Le jury a été agréablement surpris par la maîtrise de points de grammaire pointus dont ont fait preuve certaines copies. On pense tout d'abord à l'emploi du participe futur en style indirect : pour traduire "par où il reviendrait", le jury a ainsi salué l'usage pertinent de *rediturus* (mais a regretté parfois celui de la forme fautive **redeturus*) et plus rarement celui de *reversurus*. Le jury a également salué d'heureuses trouvailles pour exprimer la comparaison dans la dernière phrase du texte et plus généralement les cas particuliers de compléments circonstanciels de lieu que présentait le passage.

Plusieurs points ont permis de distinguer et classer les copies. Ils constituent pour la plupart d'entre eux des attendus habituels de l'exercice du thème latin dont la connaissance et la mise en pratique permettent de discriminer les compétences et les niveaux de maîtrise linguistique des candidats : la présence (encore trop rare) de mots de liaison, notamment en début de

phrase, l'usage pertinent notamment du relatif de liaison, la bonne maîtrise du réfléchi, la connaissance de la morphologie verbale, l'expression de l'ordre et de la défense. Le tour *noli* suivi de l'infinitif (*noli timere*) a d'ailleurs semblé au jury étonnement peu connu.

Enfin, quelques erreurs regrettables, émanant parfois de très bonnes copies par ailleurs, auraient sans doute pu être évitées avec davantage d'attention ou une relecture plus attentive encore : conjugaison active de verbes déponents ou déclinaison du substantif *iter, itineris, n* sur le modèle des masculins par exemple.

Afin d'aider les futurs candidats et leurs professeurs dans la préparation de la session 2026 du concours, le jury propose ci-dessous une proposition de traduction intégrale du thème de la présente session. Les choix opérés ici n'étaient naturellement pas les seuls possibles et le jury a su apprécier des traductions diverses sous réserve de leur correction grammaticale.

Le père et la mère, les voyant occupés à travailler [...]
Pater et mater, cum vidissent eos laborando studentes,

s'enfuirent tout à coup par un petit sentier détourné.
repente fugerunt per angustum tramitem.

Lorsque ces enfants se virent seuls,
At cum ei liberi se solos esse viderunt,

ils se mirent à crier et à pleurer de toute leur force.
clamare et flere quam vehementissime inceperunt.

Le Petit Poucet les laissait crier,
Pollex autem eos flere sinebat,

sachant bien par où il reviendrait à la maison,
quod prorsus consciebat qua via domum reversurus esset,

car en marchant
qui dum progrediebatur,

il avait laissé tomber le long du chemin les petits cailloux blancs qu'il avait dans ses poches.
eos albos calculos reliquisset qui in sinu suo inerant.

Il leur dit donc :
Eis igitur dixit :

« Ne craignez point, mes frères ;
« **Nolite timere, fratres mei,**

mon père et ma mère nous ont laissés ici,
pater et mater mea nos hic deseruerunt,

mais je vous ramènerai bien au logis : suivez-moi seulement. »
attamen ad domum vos bene reducam. Me tantum sequimini. »

Ils le suivirent,
Qui illum secuti sunt

et il les mena jusqu'à leur maison, par le même chemin qu'ils étaient venus dans la forêt.

et eos per idem iter ad domum eorum reduxit per quod in silvam venerant.